

RCS : CAEN Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00737 Numéro SIREN : 484 764 998 Nom ou dénomination : 3A
--

Ce dépôt a été enregistré le 11/05/2021 sous le numéro de dépôt 3821

3A

Société à Responsabilité Limitée au capital de 800 000 €

Siège social : Quartier des Roses, Route des Dignes

14 123 FLEURY SUR ORNE

R.C.S. : CAEN 484 764 998

Rapport du commissaire à la transformation

sur la transformation de la

SARL 3A

en Société par Actions Simplifiée

SAS SOFICOM AUDIT

Siège social : PERICENTRE III- 26, avenue de Thiès- 14 000 CAEN

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de CAEN

A l'Assemblée Générale de la société Sarl 3A,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

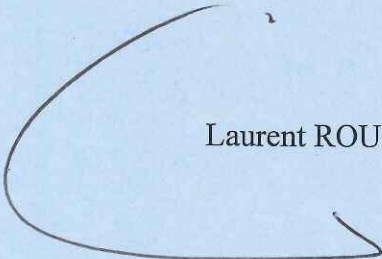
Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

Caen, le 30 avril 2021

SAS SOFICOM AUDIT

Commissaire aux comptes et à la transformation



Laurent ROUSSELOT